

Les Gobies



Généralités

Les gobies appartiennent à la famille des gobiidés. Quatre espèces de gobies ont été identifiées dans les canaux de l'est de la France ces dernières années : le gobie à tâche noire, le gobie de Kessler, le gobie demi-lune et le gobie tacheté. ¹



Ces espèces, originaires d'Europe de l'Est (bassin du Danube et bassins de la Mer Noire) ont progressivement colonisé le Rhin puis l'Est de la France via les canaux à partir du début des années 2000. ²

Les différentes espèces de gobies font partie de la liste des « espèces non représentées dans les eaux douces françaises » selon le Code de l'Environnement. **A ce titre leur introduction dans le milieu et l'utilisation d'individus comme vif pour la pêche sont interdits.**

Les gobies vivent principalement dans des zones à courants lents voire stagnants et apprécient plus particulièrement les substrats rocaillieux et les enrochements.

Ils se nourrissent principalement de macro-invertébrés, parfois d'œufs d'autres poissons ou de petits alevins.

La période de reproduction s'étend de février à septembre, en fonction des espèces et du secteur géographique. Un même individu peut se reproduire plusieurs fois la même année. La prolifération de l'espèce peut donc être très rapide dans certains secteurs.

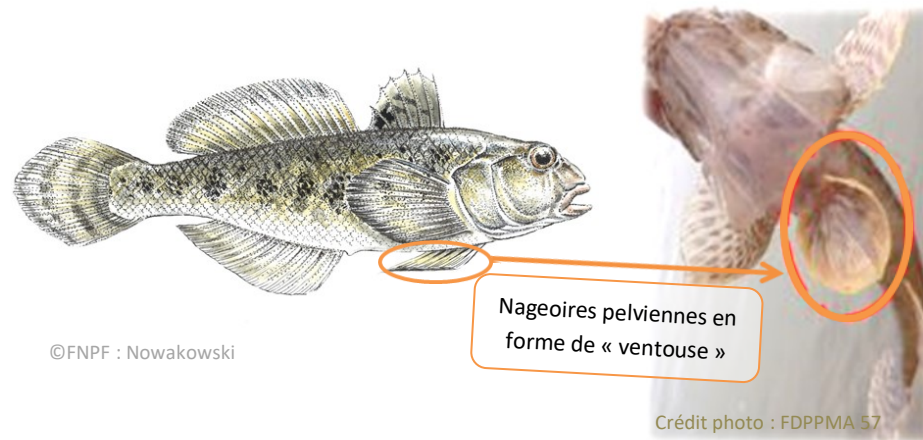
¹ : Fiche d'information sur le Gobie, Fédération de la Moselle pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

² : Les Poissons d'eau douce de France, P. Keith, H. Persat, E. Feunteun et J. Allardi, Collection Inventaires & biodiversité Biotope—Muséum d'Histoire naturelle, 2011

Comment reconnaître un gobie ?

Les gobies ont un corps de forme subcylindrique, une tête large et aplatie et des yeux globuleux sur le dessus. Leur taille moyenne est d'environ 5cm, avec une taille maximale de 10 à 20 cm en fonction de l'espèce.

Ils peuvent parfois être confondus avec un chabot ; une technique simple et rapide pour les différencier : **les deux nageoires pelviennes des gobies sont fusionnées** et forme une sorte de « ventouse » ventrale alors que le chabot possède deux nageoires pelviennes bien distinctes.



Que faire si vous pêchez un gobie ?

Prévenir la Fédération de Pêche en indiquant le lieu de capture. Nous conseillons aussi de ne pas remettre les individus capturés à l'eau.

Fédération de la Marne pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques

14 rue Clément Ader – ZAC Mont Michaud – 51470 SAINT-MEMMIE

Tél : 03.26.70.50.52 Fax : 03.26.68.28.74

mail : contact@peche51.fr Site internet : www.peche51.fr